

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de modifier les lignes budgétaires suivantes :

■	1641	Emprunts	+ 300,00 €
■	020	Dépenses imprévues	- 300,00 €

✓ **Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à modifier les lignes budgétaires 2015 nommées ci-dessus.**

2 – POLE SANTE : Modification des travaux pour l'aménagement du cabinet dentaire

Madame le Maire présente M. BRUXELLE architecte du Pôle Santé. Il va présenter au Conseil Municipal les modifications qu'engendre l'intégration du cabinet dentaire dans le Pôle Santé.

A la demande de M. CAILLAULT, Madame le Maire réexplique au Conseil Municipal la demande de Mme FLOREA pour intégrer les locaux du Pôle Santé.

Madame le Maire indique qu'elle a reçu Mme FLOREA le 23 décembre 2015. Celle-ci lui a demandé s'il était encore temps d'intégrer les locaux du Pôle Santé car son cabinet, dont elle est locataire, va être mis en vente.

En effet, le propriétaire a proposé à Mme FLOREA de racheter les locaux pour un montant de 150 000 €. Mme FLOREA ne souhaite pas mettre cette somme car des travaux d'accessibilités doivent être faits (elle a fait une proposition à 100 000 €). C'est pourquoi, elle souhaite intégrer les locaux du Pôle Santé sans quoi, elle serait obligée de partir de la commune (ce qu'elle ne souhaite pas).

M. CAILLAULT indique que Mme FLOREA exerce une profession libérale donc c'est à elle que revient la charge de s'installer.

Madame le Maire lui indique que la commune livrera des locaux prêts à être utilisés.

M. RICHER indique que le surcoût des portes et des murs ne doit pas incomber à la commune.

Madame le Maire lui répond que des murs revêtus de plomb ne sont pas un problème si un jour il y a changement de professionnel.

Mme NOLIERE & M. CAILLAULT indiquent que la salle d'attente d'un cabinet dentaire doit être fermée. Sa patientèle ne doit pas être en contact avec celle d'un généraliste.

Madame le Maire lui répond qu'elle va demander au conseil de l'ordre des médecins pour avoir la confirmation d'une telle affirmation.

Présentation au Conseil Municipal des modifications des travaux qui ne sont pas uniquement liés à l'intégration du cabinet dentaire par M. BRUXELLE,

D'un point de vu financier, le coût estimatif (au plus fort) s'élève :

- Pour le cabinet dentaire : 24 398,85 € HT,
- Pour la rampe d'accès : 10 937,94 € HT,
- Ajouts divers : 4 594, 79 € HT.

M. CAILLAULT interpelle le Conseil Municipal sur la vente du cabinet dentaire. Il demande l'autorisation à Madame le Maire de lire un mail qu'il a reçu personnellement de M. DIETRICH. Le mail qui a été lu partiellement a été retranscrit ci-après dans son intégralité avec l'accord de M. CAILLAULT.

« **De** : Dietrich Jean-Claude
À : christian caillault
Cc : dietrich sylvie
Envoyé le : Lundi 11 janvier 2016 23h50
Objet : cabinet dentaire

Bonsoir Mr Caillault ,

Sylvie Dietrich vous a transféré l'échange mail avec le Dr Florea. Nous lui avons donné la possibilité de nous racheter les murs, c'est une chose que j'avais évoqué avec le Dr Florea lors de son arrivée en lui disant que le jour où elle serait intéressée je lui céderais pour un prix de vente de 150 000. Nous lui avons refait une proposition du fait de notre séparation, mais la somme proposée de 100 000 euros ne nous a pas convenus et ca en est resté là. Les murs ne sont pas mis en vente par ailleurs. De plus le Dr Florea a un préavis de 6 mois pour dénoncer le bail, je n'ai rien reçu à ce jour.

Je reste interpellé de la manière dont la mairie présente la chose pour imposer le dr Florea dans les locaux de la maison médicale. Il me semble en effet que le but de cette maison médicale est d'offrir à la population une offre de soin médicaux de médecine de ville ou de spécialistes qui font défaut dans la région, et l'argent public investi est destiné à cela et non à proposer des locaux à un professionnel libéral installé dans la ville et dont l'activité ne nécessite aucune aide publique. Installer le Dr Florea, dentiste, imposerait une salle d'attente séparée des éventuels médecins, nécessiterait une surface d'environ 70m2 compromettant l'arrivée des médecins à qui cette maison était destinée à l'origine.

Vous pouvez compter sur moi pour argumenter cela devant le maire et ses conseillers si nécessaire. Je pense comme vous qu'on ne peut pas faire n'importe quoi, et c'est bien là le cas avec les deniers publics.

Avec mes meilleures salutations.

Jean Claude Dietrich »

M. CAILLAULT demande si ce n'est pas une simulation ou un maquillage pour supprimer un cabinet médical et remplir le pôle santé.
Madame le Maire lui répond qu'il n'y a pas de malhonnêteté de sa part.

Mme DIETRICH demande la parole et souhaite informer le Conseil Municipal des différents échanges avec la dentiste.

Mme DIETRICH informe le Conseil Municipal qu'une proposition de vente a bien été faite à Mme FOREA pour un montant de 150 000 €. Celle-ci en a proposé 100 000 € mais ce montant ne leur convient pas. Mme FLOREA a un bail jusqu'en 2019, elle n'est pas mise dehors.

Mme DIETRICH indique que son cabinet est aux normes pour les handicapés, sauf pour les toilettes.

Madame le Maire lui répond qu'il n'y a pas que l'intérieur du cabinet qui doit être aux normes, il y a aussi l'extérieur. Le cabinet n'est donc pas aux normes (sur le domaine privé, c'est aux propriétaires d'effectuer les travaux).

Mme NOLIERE signale que si Mme FLOREA s'installe au Pôle Santé, le cabinet de Mme DIETRICH ne peut accueillir un autre dentiste qu'après 2 ans de délais.

Madame le Maire lui répond que c'est la loi mais seulement si Mme FLOREA s'y oppose car il peut y avoir du travail pour deux dentistes.

M. RICHER souhaite l'abandon immédiat du projet d'installation du dentiste dans les locaux du Pôle Santé. Il indique que si les conseillers votent pour ce projet, cela veut dire qu'ils cautionnent les « magouilles » de Madame le Maire.

Mme DESSITE prend la parole et propose au Conseil Municipal de surseoir la décision pour avoir de plus amples informations. Il y a eu peut-être une incompréhension de la part de Mme FLOREA.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que soient validé la rampe et l'ajout divers pour un montant total de 15 532,73 € HT.

✓ Le Conseil Municipal donne son accord
16 pour et 3 contre (Mme NOLIERE & Mrs CAILLAULT, RICHER).

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle ira voir Mme FLOREA pour lui demander plus d'informations sur son choix d'intégrer les locaux du Pôle Santé.

Mme NOLIERE et M. RICHER demandent de se joindre à elle.

Madame le Maire lui répond que Mme FLOREA est venue la voir personnellement, elle ira donc la voir personnellement.

3 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mme NOLIERE demande si le site internet est en cours de finalisation, c'est ce qui est indiqué dans l'article de la Nouvelle République lors des vœux de la municipalité.

Madame le Maire lui répond que l'information mise sur la Nouvelle République est inexacte. Pour l'instant nous n'avons qu'une candidature pour le stage « création d'un site internet ». Il se déroulera en avril, c'est pourquoi lors du Conseil Municipal du 4 janvier, M. LESIEUR vous informait qu'il relançait le projet pour avoir plus de candidatures.

Madame le Maire précise à Mme NOLIERE qu'étant donné qu'elle était présente aux vœux, Celle-ci a entendu son discours et notamment ce qu'elle a dit à propos du site.

<p>PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 1^{er} Février 2016 à 20h00</p>
--